

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **PERGAQUICK A300**· No CAS: 91-66-7
· Numéro CE: 202-088-8
· Numéro index: 612-054-00-8
· Numéro d'enregistrement: 01-2119943758-22

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Initiateur de réaction
Pour utilisation industrielle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse
Schlavenhorst 71
D-46395 Bocholt
Tel: +49 2871 9902-0
Fax: +49 2871 9902-50

· Service chargé des renseignements:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail
Competent person:
* Sales Manager Germany: Mr. Ansgar Pappenheim, e-mail: a.pappenheim@pergan.com
* Export Sales Manager: Mr. Dr. Thomas Philipps, e-mail: dr.philipps@pergan.com
* Environment protection / : Mr. Christoph Wilting, e-mail: c.wilting@pergan.com
Security of labour

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.
Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS06 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N,N-diéthylaniline

· Mentions de danger

H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P330 Rincer la bouche.
P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
· vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.


Nom du produit: **PERGAQUICK A300**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances	
· No CAS Désignation	91-66-7 N,N-diéthylaniline
· Code(s) d'identification	
· Numéro CE:	202-088-8
· Numéro index:	612-054-00-8


RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours	
· Remarques générales:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
	 Autoprotection du secouriste d'urgence.
· Après inhalation:	Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
· Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Enlever les vêtements imprégnés du produit.
· Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
· Après ingestion:	Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction	
· Moyens d'extinction:	CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
· 5.3 Conseils aux pompiers	
· Equipement spécial de sécurité:	Porter un appareil de protection respiratoire. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
· Autres indications	Autoprotection du secouriste d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.  Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante. Nettoyage mécanique ou mélanger le produit avec une matière absorbant des liquides (p. ex. Vermiculit) et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.
· 6.4 Référence à d'autres rubriques	En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

Nom du produit: **PERGAQUICK A300**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
 - Éviter la formation d'aérosols.
 - En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
 - N'employer que dans des secteurs bien aérés.
 - Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.
 - Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
 - N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
- **Indications concernant le stockage commun:**
 - Ne pas conserver avec peroxydes organiques.
 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
 - Stockage nécessaire dans un local collecteur.
- **Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):**
 - 0 +30°C
- **Classe de stockage:**
 - 6.1 C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
 - Néant

· **PNEC****91-66-7 N,N-diéthylaniline**

PNEC Marinewater sed	0,028 mg/kg sed dw (-)
PNEC Freshwater	0,033 mg/l (AF 300)
PNEC Freshwater sed	0,028 mg/kg sed dw (-)
PNEC Soil	0,007 mg/kg soil dw (-)
PNEC STP	0,98 mg/l (AF 10)
PNEC Marinewater	0,003 mg/l (AF 3000)

- **Remarques supplémentaires:**
 - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés**
 - Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Conserver à part les vêtements de protection.
 - Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 - Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
 - Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
- **Protection respiratoire:**
 - En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)
BE/FR

Nom du produit: **PERGAQUICK A300**

(suite de la page 3)

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Filtre A2

· Protection des mains:

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.



Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants de protection

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Néoprène

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur:	Jaunâtre
· Odeur:	Caractéristique
· Point de fusion/point de congélation:	-39 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1,1 Vol %
· Supérieure:	5,3 Vol %
· Point d'éclair	79 °C
· Température d'auto-inflammation	500 °C
· Solubilité	
· l'eau:	Non déterminé.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminée
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,2 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,935 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant

(suite page 5)

BE/FR

Nom du produit: **PERGAQUICK A300**

(suite de la page 4)

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.
· Indications complémentaires:	Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

91-66-7 N,N-diéthylaniline

Oral	LD50	606 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	1,92 mg/l (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Effet d'irritation
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet d'irritation
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)
 - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)
 - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

91-66-7 N,N-diéthylaniline

EC50 / 72h	5,6 mg/l (scenedesmus subspicatus)
------------	------------------------------------

· 12.2 Persistance et dégradabilité

· Degré d'élimination:

· Classification:

91-66-7 N,N-diéthylaniline

Dégradabilité	(N'est pas facilement biodégradable)
---------------	--------------------------------------

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

· Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

3,9 (25°C)

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

(suite page 6)


BE/FR

Nom du produit: **PERGAQUICK A300**




(suite de la page 5)

- **vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Toxique pour les organismes aquatiques.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:** Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN2432
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	UN2432 N,N-DIÉTHYLANILINE, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT N,N-DIETHYLANILINE, MARINE POLLUTANT N,N-DIETHYLANILINE
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR  · Classe · Étiquette	6.1 (T1) Matières toxiques. 6.1
· IMDG  · Class · Label	6.1 Matières toxiques. 6.1
· IATA  · Class · Label	6.1 Matières toxiques. 6.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : N,N-diéthylaniline Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	Attention: Matières toxiques. 60

(suite page 7)

BE/FR

Nom du produit: **PERGAQUICK A300**

(suite de la page 6)

· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· RID / GGVSEB:	voir ADR
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	la substance n'est pas comprise
· Catégorie SEVESO	H2 TOXICITÉ AIGUË E2 Danger pour l'environnement aquatique
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	50 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	200 t
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	
la substance n'est pas comprise	
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	
la substance n'est pas comprise	
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT	
la substance n'est pas comprise	
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	
la substance n'est pas comprise	
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	
la substance n'est pas comprise	

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la fiche technique:	Protection de l'environnement / Sécurité du travail
· Contact:	Tel: +49 2871 9902-0 E-mail: mail@pergan.com
· Numéro de la version précédente:	5
· Acronymes et abréviations:	RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 8)
BE/FR

Nom du produit: **PERGAQUICK A300**

(suite de la page 7)

DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par
rapport à la version précédente